

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE 2021-82 portant fermeture temporaire de la Via Ferrata des Bettières, pour travaux de sécurisation.

Monsieur le Maire de la Commune de PEISEY-NANCROIX (SAVOIE)

- Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;
- Vu, le code pénal et notamment, son article R 610-5 ;
- Vu la demande de la société MND LEISURE, à l'issue de la 3^{ème} visite annuelle de la Via Ferrata, de réaliser une purge afin de sécuriser un secteur ;
- Considérant qu'il convient de réglementer l'utilisation de la Via Ferrata des Bettières pour la sécurité des utilisateurs et du public

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour des raisons de sécurité, l'accès au parcours de la Via Ferrata des Bettières, son utilisation, ainsi que les sentiers ou chemins ruraux à proximité, sont interdits à compter du Lundi 27 septembre 2021 au lundi 4 octobre 2021.
Cf plan ci-contre délimitant la zone d'accès interdit.

ARTICLE 2 :

Un panneau prescrivant ces interdictions sera apposé au départ. La Société MND LEISURE (TECHFUN) se charge de la signalisation qui sera matérialisée par des panneaux conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :

La société MND LEISURE se charge de la réouverture de la via Ferrata, à l'issue des travaux, ainsi que de remettre les panneaux d'indication « OUVERT ».

ARTICLE 4 :

Le Maire, les agents de la force publique et toutes les personnes habilitées à constater les infractions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et communiqué à

- Sous-Préfecture d'Albertville
- Gendarmerie d'Aime
- Office de Tourisme de Peisey-Vallandry

Fait à Peisey-Nancroix, le 20 septembre 2021

Le Maire,

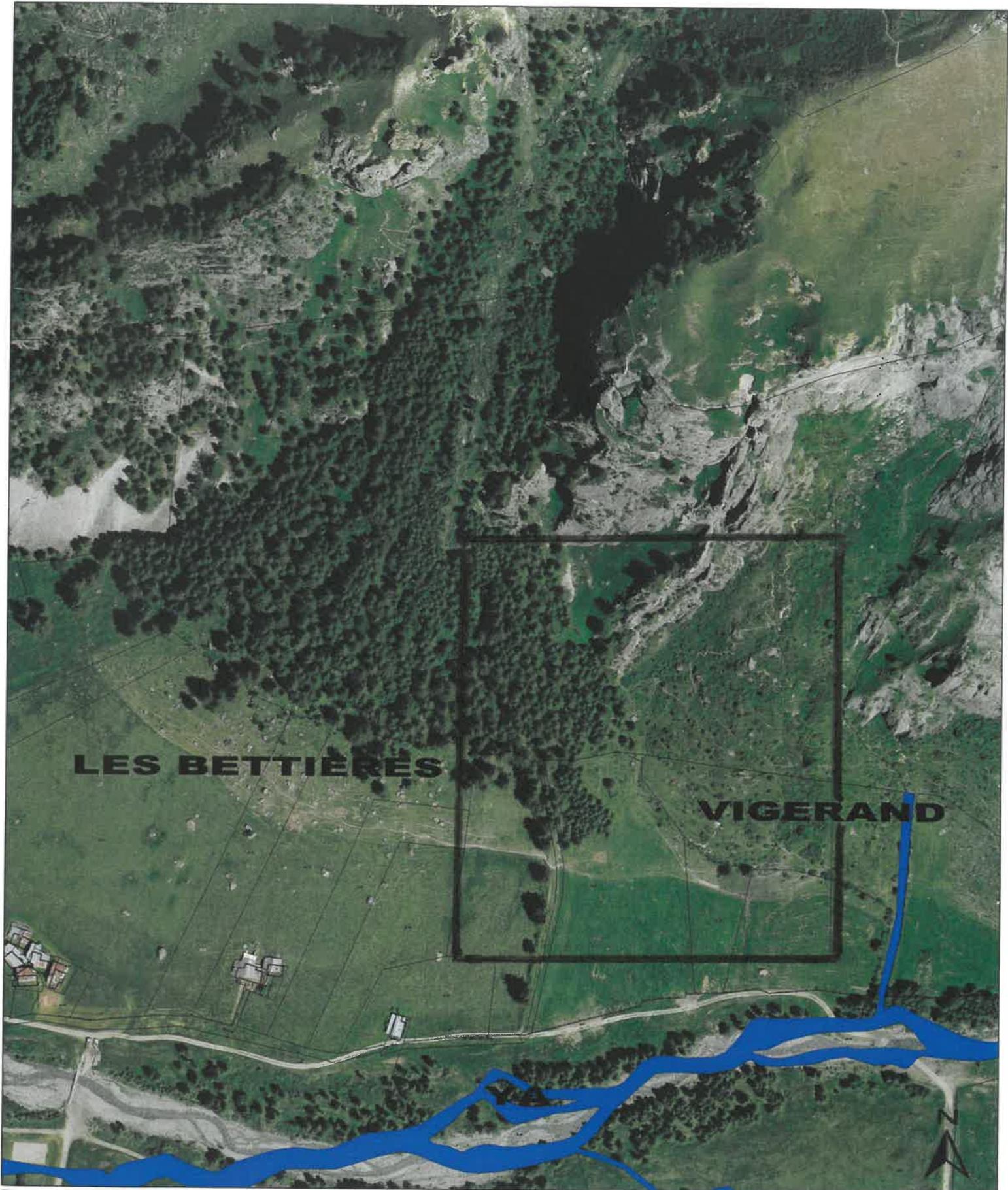
Monsieur Guillaume VILLIBORD



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Accès Interdit



Imprimé par :

Date d'édition : Vendredi 17 Septembre 2021

1 / 3000

Le contenu, la représentation, et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée.

Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite..